

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014 A 19H00

Sous la présidence de Mr Christophe BAUDRY, Maire de la commune
Convocation du 09 septembre 2014

Sont présents : MM BAUDRY-GOURON- BASILE –BRIAND- LASSIER-
HOURDOU- FOUSSARD- PION- ALLIET- MENIER-JACQUELIN-
VILLEMAINE. MMES LOUP -BRUNET BREYAUULT- COMBREAU

Absent: /

Procurations : /

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr ALLIET est élu secrétaire.

<p>Date de transmission à la Sous- Préfecture de CHINON : Date de publication :</p>

I- 067 TERMITES : APPROBATION DU ZONAGE A CLASSER SINISTRÉ N°2014-

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'un nouveau foyer du secteur des « Rustauderies » a déclaré la présence avérée de termites au sein de sa propriété.

Conformément à l'article L133-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le FDGDON a été contacté par la commune pour délimiter le périmètre infesté par les termites ou susceptible de l'être à court terme, dans ce lieu-dit.

Suite à la prospection du FDGDON, Mr le Maire donne lecture du rapport et présente le périmètre du zonage infesté ou susceptible de l'être.

Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil municipal approuve à l'unanimité le zonage établi par le FDGDON et demande à ce que Mr le Préfet d'Indre-et-Loire classe cette zone « sinistrée ».

Mr le Maire est chargé de transmettre à Mr le Préfet le rapport du FDGDON.

II- STADE : FORAGE ENTRETIEN ET MATERIEL

Mr le maire informe le conseil municipal que la consommation d'eau du stade s'élève à 2300€ /an. En octobre 2010, la société VAN HINGEN avait fait une offre de prix pour la réalisation d'un forage de 20m pour un coût de 6 317€ HT. Le conseil municipal demande à ce que ce devis soit réactualisé. La société VAN HINGEN étant en train de réaliser le forage de reconnaissance pour le SIAEP, Mr BASILE, président du SIAEP est chargé d'en faire la demande.

Mr LASSIER, membre du FCVV informe le conseil qu'il est nécessaire d'épandre 90 tonnes de sable sur le stade. Il précise que les membres du club l'épandraient mais demande à ce que la commune finance le sable. Considérant que le stade est avant tout un terrain communal, le conseil décide d'acheter le sable que les membres du club de football épandront.

Mr PION est chargé de demander des devis pour cet achat.

MM FOUSSARD, LASSIER et JACQUELIN sont chargés d'étudier l'achat d'une tondeuse professionnelle pour le stade.

III- STADE : REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION N°2014-068

Mr LASSIER informe le conseil municipal que la Fédération Française de Football va aider les clubs de football afin d'aménager les terrains.

Toutefois, il précise que les clubs doivent déposer des dossiers de demande de subvention. Les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 50%.

Mr LASSIER informe le conseil que les devis de travaux pour le remplacement de la main courante s'élèvent de 22 000€ à 35 000€. Le conseil municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention pour le remplacement de la main courante au stade de La Varenne.

IV- DEFENSE INCENDIE
N°2014-069

Mr le maire présente le devis établi par Véolia pour la pose d'une borne à incendie à la Varenne. Cette borne assurerait la sécurité du chapiteau lors des St Vincent et tout le secteur de la Varenne.

Le devis s'élève à 4 391.34€ TTC.

Compte-tenu que cette borne assurerait aussi la sécurité incendie des locaux de La Varenne, propriété de Mr RANGER et de la SCI de la Varenne, le conseil municipal décide de leur demander une participation financière de 1582.68€ considérant que cette borne assurera leur protection incendie.

**V- DEGREVEMENT FACTURE EAU-
PART ASSAINISSEMENT DE MME FOU CART**
N°2014-070

Mr le maire donne lecture du courrier de Mme FOU CART l'informant d'une fuite d'eau considérable après compteur dans son terrain.

Considérant que le service n'a pas été rendu, le conseil municipal décide d'appliquer exceptionnellement à Mme FOU CART un dégrèvement de 428 m3 sur la part assainissement.

Mr le maire est chargé d'en aviser Véolia.

VI- DEVIS MSE **N°2014-071**

Mr le maire présente le devis de MSE pour la mise en place de 2 vérins de capot de disque en inox à la station d'épuration. Pour cette réalisation le devis s'élève à 712.80 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de MSE et décide de lui faire réaliser lesdits travaux d'entretien à la station d'épuration.

VII- DEVIS GROUPE BENARD S.A **N°2014-072**

Mr le maire présente le devis du groupe BENARD pour le remplacement des pièces sur le fourneau de la salle des fêtes. Cette offre de prix s'élève à 456.32 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis du groupe BENARD et décide de lui faire remplacer les pièces défectueuses du fourneau de la salle des fêtes

VIII- SEGILOG – RENOUELEMENT CONTRAT **N°2014-073**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat avec le prestataire informatique SEGILOG arrive à échéance le 30 septembre 2014 et qu'il y a lieu de le renouveler pour une durée de 3 ans.

Mr le Maire présente la proposition de SEGILOG. Le coût sera de : 2115,00€ HT par an du 01/10/2014 au 30/09/2017 pour la « Cession du droit d'utilisation » et de 235,00€ HT par 01/10/2014 au 30/09/2017 pour « La maintenance formation ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de SEGILOG et décide de renouveler le contrat pour 3 ans pour la maintenance formation et le droit d'utilisation.

Il autorise Mr le Maire à signer le contrat.

IX- NUMÉROTATION DES RUES – COMMISSION

MM Bruno BASILE, Pascal VILLEMAINE, Guy FOUSSARD, Christophe BAUDRY, Jean FERRAND, Michel RUEL et Mmes COMBREAU et BRUNET BREYVAULT vont travailler sur la numérotation des rues.

La première réunion de cette commission aura lieu le lundi 20 octobre à 18h30

Questions diverses :

- Isolation école : Mr LASSIER va rencontrer la société Contact ABF afin de vérifier si l'isolation thermique de l'école est conforme aux normes. La commission des bâtiments va vérifier l'épaisseur de laine de verre sous le bac acier.
- Mr GOURON informe le conseil municipal que le bulletin devrait être distribué vers le 25 septembre.
- Mr BRIAND accompagnera Mr BAUDRY aux réunions de la CCB afin d'alléger la charge de travail au sein du conseil de Mr GOURON.
- Le chemin de halage qui autrefois permettait l'accès à la rivière pourrait être un parcours de randonnée d'été de La Motte à la sablière de Chézelet. MM JACQUELIN et BASILE travaillent sur ce projet. Mr BASILE va solliciter la police de l'eau pour les autorisations. Mr PION fait part de son désaccord sur ce projet.
- Visite du Centre Opérationnel de Gendarmerie, pour celles et ceux qui n'ont pas participé à la première visite, le mercredi 19 novembre 2014 à 20h
- Le congrès des maires de France aura lieu Porte de Versailles à Paris les 25,26 et 27 novembre. La commune prend en charge la somme de 90€ par participant hors frais de déplacement.
- Début des travaux de dissimulation des réseaux du Vieux Bourg en janvier 2015, peut être même décembre 2014.
- Terrain de Cross : Suite à l'accident du 12 septembre, Mr le maire informe le conseil que les pompiers ont eu du mal à trouver le terrain de Cross. Il va donc demander au président de l'association de définir un protocole en cas d'accident qui devra figurer sur les cartes d'adhérents.

Prochaine séance : Le lundi 03 novembre 2014 à 19h

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

TERMITES : APPROBATION DU ZONAGE A CLASSER SINISTRÉ
STADE : FORAGE ENTRETIEN ET MATERIEL
STADE : REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE - OSSIER DEMANDE DE
SUBVENTION
DEFENSE INCENDIE
DEGREVEMENT FACTURE EAU-PART ASSAINISSEMENT DE MME FOU CART
DEVIS MSE
DEVIS GROUPE BENARD S.A
SEGILOG – RENOUELEMENT CONTRAT
NUMÉROTATION DES RUES - COMMISSION

Présents	Signatures	Exceptions
BAUDRY Christophe		
GOURON Stéphane		
BRIAND Michel		
BASILE Bruno		
PION Philippe		
BRUNET BREYALT Sandrine		
FOUSSARD Guy		
HOURDOU Patrick		
COMBREAU Sandra		
VILLEMAINE Pascal		
LASSIER Guy		

JACQUELIN Pascal		
LOUP Isabelle		
ALLIET Pierre		
MENIER Hervé		